

BAT YE'OR (*)

Terres arabes: terres de "dhimmitude,,

Estratto dalla «Rassegna Mensile di Israel»
Gennaio - Febbraio - Marzo - Aprile 1983 - Teveth - Nissan 5743

Rien de plus décourageant qu'une discussion d'« intellectuels » occidentaux sur le conflit israélo-arabe. Déversoir, poubelle de mots et d'étiquettes: conservateurs et progressistes, droite et gauche, colons et Palestiniens, autant d'amalgames et d'embrouilles déli-rantes.

Sur notre vieux globe que l'on croyait pourtant bien exploré au XX^e siècle, tout couturé et dépecé qu'il soit, apparaît même une nouvelle région, inconnue jusqu'à ces dernières années, étalée dans l'insipide platitude et le clinquant d'une actualité à ras du temps. Cisjordanie — comme l'on dirait Cisirhin ou Cisirhône — recouvre et masque les beaux noms de Judée et Samarie, à la noblesse antique, riches de trois mille ans d'histoire, mais trop évocateurs des peuples autochtones qu'ils désignent dans la lumière ardente et sans détour de la vérité. Noms révélateurs de l'imposture et par consé-quent maquillés par la fictive Cisjordanie, neuve improvisation n'éveillant nul écho ni résonance dans les profondeurs des temps humains.

Références historiques et schémas européens sont triturés et plaqués sans discernement aucun sur le Moyen-Orient, comme s'il émergeait au XX^e siècle d'un vacuum. L'ignorance de son évolution géo-politique spécifique permet l'occultation des composantes, en-racinées dans la région, du conflit actuel. Privé de base, le dis-cours eurocentrique flotte tel un appendice verbal, greffé parasi-

(*) © BAT YE'OR, chercheur d'origine égyptienne, a publié des ar-ticles dans *Les Temps Modernes*, *The Wiener Library Bulletin* (Institut d'histoire contemporaine, Londres), *SPS* (La Haye), *Gesher* (Jérusa-lem). Elle est l'auteur d'un livre sur les Juifs en Egypte et de l'ouvrage « Le Dhimmi: Profil de l'opprimé en Orient et en Afrique du Nord depuis la conquête arabe » (Paris, 1980), qui paraîtra en 1984 dans une édition élargie, en anglais et en hébreu.

tairement sur l'Europe. Cette attitude ne résulte guère d'une ignorance innocente, elle s'inscrit dans une politique délibérée, visant à évincer les droits des peuples, forgés par des millénaires d'histoire ininterrompue dans la région.

Cet article n'avance nulle position politique concernant la Judée-Samarie. Je suis bien trop incompétente pour hasarder une quelconque opinion en ce domaine, tant les enjeux y sont complexes. Je me permets seulement de préciser certains termes élémentaires, constitutifs du contexte de la région et indispensables à la compréhension de l'actualité, tout comme la connaissance de l'Europe contemporaine implique une familiarité avec la terminologie et les concepts qui expriment les réalités et les étapes de son évolution.

Le conflit israélo-arabe apparaît essentiellement déterminé par la contestation de la souveraineté d'un peuple non arabe et non musulman — le peuple d'Israël — sur un territoire considéré comme « arabe ». Conjointement — au delà du clivage droite-gauche qui ne désigne que des ingérences étrangères — la guerre du Liban, récurrente depuis la décolonisation française, vise à supprimer un système où Musulmans et Chrétiens se partageaient, à égalité, le pouvoir politique sur une terre arabisée. Le problème est donc de savoir ce que signifient exactement les termes « terre arabe », puisqu'ils sont les mobiles et les vecteurs essentiels des guerres contre une souveraineté nationale non musulmane en Orient.

Au VII^e siècle, l'arabisation de l'Orient non arabe, y compris la Palestine (Israël et Jordanie), procéda d'une guerre de conquête religieuse (*djihad*) axée sur la domination mondiale. Cette guerre ne s'étendit hors d'Arabie ni dans un vacuum, ni sur des déserts dépeuplés, mais sur des campagnes fertiles, d'innombrables villages, des cités denses et industrielles. Les envahisseurs arabes s'approprièrent par droit de conquête tous ces immenses territoires, plaines, villages, villes, expropriant les autochtones, non arabes et non musulmans, qui refusaient de se convertir à l'islam. Les indigènes dépossédés furent toutefois autorisés à exploiter leurs terres en qualité de métayers et d'usufruitiers et à les transmettre par droit de succession en échange d'un impôt: le *kharâdj* (1), payé à l'occupant

(1) La notion de *kharâdj* et des autres impôts posa aux historiens des problèmes d'interprétation. Seul le sens généralement admis est retenu ici. En ce qui concerne la Palestine, on sait que les persécutions des empereurs byzantins défavorisèrent la population juive. Néan-

musulman. Toutes les terres d'Orient et d'Occident, conquises par l'islam, confisquées aux indigènes non musulmans, constituèrent comme la Palestine, des terres de *kharâdj*.

Voici comment le juriste Abou Yousof Ya'coub (mort en 798) distingue entre les terres de dîme et les terres de *kharâdj*.

« Toute terre du territoire arabe [péninsule arabique] ou non arabe [tous les pays conquis au Moyen-Orient et au-delà] en vue de laquelle les habitants se sont convertis [pour en garder la propriété] reste entre leurs mains et est terre de dîme... De même aussi est terre de dîme celle des Arabes idolâtre [d'Arabie] de qui l'on ne peut accepter de capitation et qui n'ont à choisir qu'entre la conversion et la mort... Tout lieu d'habitation des non-Arabes qui est conquis par l'Imâm et laissé par lui entre les mains des vaincus est terre de *kharâdj*, et il est terre de dîme s'il est réparti par lui entre les vainqueurs. Ne sait-on pas que les terres des non-Arabes conquises par Omar b. al-Khattab [633-644, deuxième calife], et laissées par lui entre les mains des vaincus, sont terres de *kharâdj* [Irak, Perse, Palestine, Syrie, Egypte]? Tout sol non arabe en considération duquel les habitants ont traité et sont devenus tributaires est terre de *kharâdj* » (2).

Les règles du *djihad*, considérées comme conformes à la volonté divine, pétrifièrent en quelque sorte les institutions et les situations établies par l'invasion et la colonisation arabo-islamique. Ainsi, jusqu'à ces derniers temps, pratiquement toute la terre cultivée du Croissant Fertile, y compris 95% de celle de la Palestine, était encore terre de *miri* (*kharâdj*) (3). L'étendue des terres *kharâdj* permet une estimation approximative des terres « non arabes » (selon les termes d'Abou Yousof) qui furent confisquées aux indigènes par le conquérant arabe.

Par conséquent, les termes « terres arabes » en Palestine désignent précisément des territoires à l'origine non arabes. Ces termes se réfèrent au processus d'expropriation des innombrables villes et villages juifs palestiniens, dont la vitalité est attestée par l'élaboration du Talmud, c'est-à-dire un système législatif national

moins, les très nombreuses synagogues datant de cette époque témoignent de la densité des agglomérations et villages juifs palestiniens.

(2) ABOU YOUSOF YA'KOUB, *Kitab el-Kharadj* (Livre de l'Impôt Foncier), trad. E. Fagnan, Paris, 1921, p. 104.

(3) G. BAER, « The Development of Private Ownership of Land », dans *Studies in the Social History of Egypt*, Chicago, 1969, p. 73.

requis par une active et nombreuse population indigène juive palestinienne.

Quel fut le sort des populations indigènes palestiniennes, autrement dit des vaincus juifs tributaires? Leur statut fut réglementé uniformément par les lois du *djihad*, valables et applicables par le conquérant arabo-musulman à tous les peuples du monde, qu'ils fussent vaincus ou destinés à l'être dans l'avenir, sans distinction de nationalité ni de race. L'indigène juif ou chrétien, non converti à l'islam, devenait un *dhimmi*, un protégé. Ce sens de protection ne doit pas s'entendre dans le sens commun de bienveillance paternaliste, mais dans un contexte de guerre, où la victoire conférait au vainqueur tous les droits sur le vaincu. Aux termes d'un contrat de protection ou de sauvegarde, le vaincu, moyennant certaines obligations, rachetait la jouissance de ses droits publics et privés et une relative liberté de culte. Le refus du vaincu de se soumettre à ces obligations restituait au vainqueur son droit initial, issu de l'antique conquête, sur sa vie et ses biens, droit seulement prorogé par la protection mais non abrogé. Très sommairement, on peut dire que l'exploitation fiscale, l'humiliation et l'infériorité dans tous les domaines par rapport au Musulman caractérisaient le statut du *dhimmi*.

L'exploitation fiscale des indigènes *dhimmis* et le système d'inégalité et d'oppression favorisèrent la colonisation arabo-islamique. Les paysanneries juive et chrétienne, écrasées par les impôts et les extorsions, discriminées par le régime des terres et l'insécurité causée par les déprédations des Bédouins et des troupes étrangères, abandonnèrent les campagnes. Des tribus entières venant d'Arabie constituèrent sur les terres conquises *kharâdj* une nouvelle classe de colons arabes privilégiés. Tel fut le processus historique, échelonné dans le temps, d'annexion, d'implantation et de colonisation arabes, accompagné d'un dépeuplement correspondant des indigènes.

Il s'ensuit que les termes actuels de minorités en « terre arabe » ne désignent nullement des noyaux ethniques étrangers, mais représentent les débris de peuples indigènes pré-arabes, ayant résisté treize siècles à leurs colonisateurs. Héritiers des grandes civilisations de l'Antiquité, qui enrichirent le patrimoine humain collectif, ils transmirent leurs connaissances et leurs vieilles cultures à leurs conquérants. Au regard de l'histoire, ils sont chez eux en Orient, de droit et non par tolérance.

L'extinction des peuples *dhimmis* et de leurs antiques civilisations coïncida avec la décadence de l'Orient islamique au Moyen-

Age. Des pratiques millénaires d'agriculture se perdirent avec la dépopulation des campagnes et la disparition quasi totale de la paysannerie indigène qualifiée, remplacée par l'immigration bédouine ou par des esclaves d'Afrique, main-d'oeuvre misérable et exploitable à merci.

Le joug arabo-islamique fut imposé aux masses juives et chrétiennes vaincues, par le truchement de leurs chefs. Cette situation favorisait les notables, qui s'enrichissaient par la collecte des impôts et des rançons qu'ils prélevaient sur leur communauté pour le compte de la communauté arabo-islamique (*ummah*). Il est regrettable que cette récupération des notables *dhimmis* par le pouvoir conquérant et son impact sur le processus d'arabisation des pays conquis n'aient pas fait — à ma connaissance — l'objet d'études spécialisées.

Si la fonction de notable conférait prestige et richesses, elle n'en comportait pas moins des dangers certains. D'innombrables documents mentionnent les humiliations, les extorsions, les emprisonnements, les tortures, les exécutions, infligées aux chefs des communautés. Un juriste musulman du XV^e siècle, résumant leurs attributions, insiste explicitement sur leur devoir principal, qui consiste à obliger leurs coreligionnaires à se soumettre aux pratiques humiliantes qui seules garantissent leur existence et leur sécurité (4).

De ce rappel historique qui ne peut être que général et sec en sa brièveté, quelques remarques se dégagent. Les termes « minorités religieuses » désignent des réalités et des processus historiques différents en Occident et en Orient. Dans les pays arabisés, ces minorités sont les résidus des majorités nationales autochtones. Leur statut n'est pas déterminé uniquement par une différence religieuse, mais surtout par une défaite militaire, qui perpétua une condition politique de vaincus et d'otages dans leur propre pays. Ainsi ces groupes dits « religieux » sont en réalité des entités nationales dépossédées de leurs droits souverains.

C'est le *djihad* qui transfère aux Arabes la propriété d'un sol non arabe. Si ce processus d'expropriation et de colonisation est considéré comme irréversible aujourd'hui pour la Palestine (posi-

(4) On lira ce texte intéressant d'al-Qalqashandi (1418) dans N. STILLMAN, *The Jews of Arab Lands: A History and Source Book*, Philadelphia, 1979, pp. 267-268.

tion du camp du refus arabe), il doit alors en être de même, en vertu des mêmes lois et du même raisonnement, pour la Sicile, l'Espagne, la Grèce, les Balkans, etc., autrefois terres de *kharâdj*. Au surplus, l'adhésion à cette idéologie transforme tout l'Occident en une terre de *kharâdj* en puissance, peuplée de futurs tributaires.

Dans ce contexte de conquêtes et de colonisation arabe, quelques précisions sur l'implantation des colons émergent de l'histoire. Des tribus entières émigrèrent d'Arabie et s'installèrent sur les terres conquises. En ce qui concerne la Palestine, leurs descendants conservèrent leur patronyme, leurs moeurs — dont la *keffieh*, caractéristique de l'Arabie — qui témoignent de leurs lointaines origines. A cet élément bédouin s'ajoutèrent les esclaves recrutés de tous les horizons par les troupes constituées elles-mêmes de milices d'esclaves primitivement chrétiens et païens. Le custode apostolique en Terre Sainte entre 1619 et 1626 remarque qu'un nombre considérable de Maures, expulsés d'Espagne, s'est réfugié en Palestine (5). Le recul ottoman devant les Russes (XVIII^e-XIX^e siècles) en Asie draina vers la Palestine et la Syrie des tribus de Turcomans et de Circassiens. Au XIX^e siècle, l'expulsion des Musulmans hors de Grèce, de Serbie, de Roumanie, de Bulgarie, du Monténégro, de la Bosnie-Herzégovine, créa des millions de réfugiés. Constantinople les dirigea vers l'Arménie, la Syrie, le Liban, la Palestine, pour y neutraliser les aspirations nationales. Des terres de *kharâdj* en Palestine sont afferméées collectivement aux colons musulmans venant d'Europe de l'Est. La colonisation française de l'Algérie expédia au XIX^e siècle une autre vague de maghrébins, avec Abd-el-Kader, en Syrie et Palestine. Les origines ethniques de cette immigration musulmane en Palestine, résultant de guerres contre la Chrétienté, pourraient expliquer la cause du fanatisme antichrétien qui se manifestait par des harassements continuels et des jets de pierres, constatés unanimement par les pèlerins et les consuls européens.

L'élément chrétien de la population palestinienne est non moins hétérogène. Nombre de Chrétiens qui, aujourd'hui, revendiquent une ascendance cananéenne sont en réalité des descendants de colons grecs, transplantés de Chypre dans la seconde moitié du XVIII^e siècle par le cheikh Daher de la tribu Qaysite

(5) QUARESMIUS, *Elucidatio Terrae Sanctae*.

du nord de l'Arabie, qui avait établi son contrôle sur la Galilée. D'autres émigrèrent au siècle dernier des diverses régions de l'Empire ottoman, où les guerres gréco-turques menaçaient leur existence. Vers le milieu du XIX^e siècle, nombre de Chrétiens arrivèrent du Liban et de la Syrie où leurs coreligionnaires étaient massacrés par des Musulmans.

Le rappel des origines hétérogènes de cette population « palestinienne » ne constitue nullement une négation de ses droits. Loin de là. Mais cette situation héritée de l'histoire lui confère des droits seulement relatifs et égaux — mais non exclusifs — par rapport au peuple d'Israël, forcé, par l'expropriation, la rapine et l'oppression, à l'exil, ou réduit dans sa patrie à des dimensions exiguës. Ainsi, un Juif (nom dérivé de Judéen) n'est pas plus un colon en Judée, à Samarie (capitale d'Israël fondée en 880 av. J.-C.) et en Israël qu'un Arabe ne l'est en Arabie, un Copte (déformation du grec *aiguptos*, égyptien) en Egypte, un Maronite au Liban, un Arménien en Arménie.

Bien que la majorité des Israéliens soient les descendants des communautés qui furent persécutées et exploitées par les peuples arabes, l'hétérogénéité du peuple israélien apparaît, surtout pour l'O.L.P., comme l'argument majeur pour contester son indépendance. Or, j'ai déjà rappelé que la population arabo-palestinienne résulte, jusqu'au début de ce siècle, d'une immigration sauvage d'Europe (6), d'Asie et d'Afrique et d'un commerce d'esclaves pratiqué à l'échelle mondiale et dans des proportions gigantesques. Affirmer que les Arabes palestiniens descendent en ligne directe des Cananéens et des Philistins, témoigne d'une ignorance inadmissible de l'histoire.

Reste la culture, expression du génie original et distinctif d'un groupe humain, culture constituée par un ensemble de caractéristiques qui déterminent sa cohésion, son unicité, et par là-même le singularise par rapport aux autres. Or, la culture arabo-palestinienne ne se différencie guère — tant par sa langue, sa religion,

(6) Les enfants blonds arabo-palestiniens ne sont pas les « souvenirs » laissés par les Croisés, comme on le croit à tort, mais les descendants des Slaves d'Europe de l'Est ou de Crimée, qui s'étaient convertis à l'islam pour échapper à la condition *dhimmie*. Le rétablissement de la souveraineté chrétienne dans ces pays les firent émigrer dans l'Empire ottoman, y compris la Palestine.

ses institutions juridiques que par ses arts, qui demeurèrent mineurs et d'une facture provinciale — de celle du monde arabe. Par contre, la culture israélienne non seulement est unique par sa langue, parlée nulle part ailleurs, ses institutions juridiques, sa littérature, mais également elle se rattache directement à la culture judéenne pré-islamique. Les activités professionnelles arabo-palestiniennes actuelles ne constituent par un apanage arabe exclusif, distinctif d'un peuple arabo-palestinien. Ces mêmes professions étaient pratiquées sur ce même territoire par la population judéenne avant la colonisation arabe. Et sans doute de façon plus intensive, puisque selon les estimations la Judée comptait cinq millions d'habitants au VII^e siècle après J.-C., alors que la Palestine ottomane en comptait moins de 500.000 en 1895.

Les Judéens étaient agriculteurs, artisans, tisserands, verriers, ils soignaient la vigne, l'olivier, le figuier. Ils exportaient l'asphalte, les poissons, la scamonée, les produits appelés: résine de Judée, pierre de Judée, les fruits et le bois du palmier (symbole de la Judée), le baumier de Judée, les olives, l'huile, les baumes, les tissus, les verres, etc. Et il n'est guère scandaleux aujourd'hui de voir les Israéliens renouer avec cette activité agricole, commerciale et industrielle qui fut celle de leurs ancêtres judéens dans leur patrie. De même, leurs arts et leur architecture s'inspirent des villes et des monuments de la Judée-Palestine, qui furent pillés, ou servirent de carrières ou d'habitations aux occupants qui s'y installèrent. Toutes ces diverses activités économiques et intellectuelles des Israéliens ne confisquent nullement une culture censée être exclusivement arabe, alors même que cette dernière fut avant la conquête de la Palestine celle de la tente et du nomadisme.

Ces activités des Israéliens en fait renouent avec la tradition judéo-palestinienne, comme une sève neuve revivifiée et irrigue le vieux tronc qui la protège et la véhicule.

En résumé, le territoire palestinien ne fut pas acheté, mais confisqué aux indigènes par la colonisation arabe. Les colons musulmans, quelle que fût leur provenance, s'y implantèrent. Ils n'eurent jamais la propriété individuelle du sol, mais un droit collectif de métayage sur une terre de *kharâdj*, c'est-à-dire non arabe du fait qu'elle avait été confisquée aux indigènes non arabes et non musulmans. Jusqu'à la chute de l'Empire ottoman (1918), la quasi totalité du sol palestinien appartenait au sultan ottoman qui l'affermait selon la pratique du colonat (groupe de colons qui exploitent une terre dont ils ne détiennent pas la propriété). Cette

situation demeura inchangée sous le mandat britannique et durant l'occupation jordanienne. La renaissance d'Israël, de même que précédemment l'émergence d'Etats chrétiens indépendants sur des terres d'islam, annule la notion de terre de *kharâdj* qui ne se justifie que dans le contexte du *djihad* et de la « dhimmitude » (7).

Cela introduit une autre observation. Les lois islamiques attribuent un régime identique à toutes les terres conquises et à celles destinées à l'être, que ce soient la Laponie, la Chine, le Nord ou le Sud. Le statut des vaincus est également le même, qu'ils soient Juifs ou Chrétiens, d'Orient ou d'Occident, exception faite des païens. Il s'ensuit que la négation du droit à la souveraineté nationale du peuple hébreu dans sa patrie est valable également pour les Chrétiens et les autres nations. Après sept ans de guerre meurtrière, les Maronites comprirent que leur attitude antisioniste était suicidaire et qu'en contestant les droits d'Israël ils contestaient leurs propres droits.

Cette observation introduit ma conclusion. La lutte que mènent Israël et les Chrétiens du Liban est une guerre de peuples dont la mémoire historique est jalonnée d'exodes, d'injustices, de massacres. Mais elle n'est point motivée par une haine quelconque ou revancharde contre les Arabes. C'est une lutte pour la liberté et la dignité de l'homme contre un système politique qui fut fondé sur la conquête, la domination, l'inégalité et l'humiliation des vaincus. Cette lutte, je dirai qu'elle est surtout un élément positif pour les peuples arabo-musulmans eux-mêmes. Elle les confronte aux réalités des conquêtes dont ils se glorifient, elle leur rappelle ces pages sanglantes dont témoignent à l'infini leurs chroniques, elle leur porte le cri de liberté de ces peuples qu'ils exploitèrent et humilièrent durant treize siècles. Loin d'exciter leur haine meurtrière, la pérennité et le martyre de ces nations interrogent leur conscience et leur raison, leur ouvrent le chemin salutaire d'un examen et d'une réflexion critiques, pôles de leur propre liberté, de leur devenir et, par la maîtrise des démons du passé, d'un avenir de paix.

BAT YE'OR

(7) Ce terme est emprunté à Béchir Gemayel, président élu du Liban, assassiné le 14 septembre 1982. Voir l'interview « Liban: "il y a un peuple de trop..." », dans *Le Nouvel Observateur* (Paris), 19 juin 1982, p. 62.

TIPOGRAFIA VENEZIANA
Via Pierluigi da Palestrina, 57
00193 ROMA